

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6854/82 (Presse 55)

768th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 10 and 11 May 1982

President: Mr Paul de KEERSMAEKER,

State Secretary for European
Affairs and Agriculture
of the Kingdom of Belgium



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for
European Affairs and Agriculture

Germany:

Mr Josef ERTL
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mrs Edith CRESSON
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Giuseppe BARTOLOMEI
Minister for Agriculture

Netherlands:

Mr Jan de KONING
Minister for Agriculture
and Fisheries

Denmark:

Mr Bjoern WESTH
Minister for Agriculture

Greece:

Mr Costas SIMITIS
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Brian LENIHAN
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Camille NEY
Minister for Agriculture,
Viticulture, Lakes, Rivers and
Forests

United Kingdom:

Mr Peter WALKER
Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Alick BUCHANAN-SMITH
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

For the Commission:

Mr Poul DALSGER
Member

AGRICULTURAL PRICES AND RELATED MEASURES

The Council resumed its work on the fixing of prices and related measures. It reached a compromise to which at this stage nine delegations gave their agreement. All delegations expressed their determination to reach unanimous agreement. Consequently the Council agreed to resume its discussions on Monday 17 May 1982 with a view to achieving agreement on the entire question, if at all possible.

To this end it asked the Council Secretariat to undertake the legal finalization of all the texts on which a decision would have to be reached.

Pending this further meeting, the Council extended the marketing years for milk products, beef and veal, and sheepmeat and goatmeat until 19 May and the marketing years for certain dried fodder products and for cauliflowers for the period 17 to 19 May.

It also approved a 1.7 reduction in the green drachma.

MISCELLANEOUS STATEMENTS

The Council heard a statement from the Danish delegation on the measures taken by Denmark to combat foot-and-mouth disease.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Fisheries Policy

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- the Regulation laying down certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of certain non-member countries in the 200 nautical mile zone off the coast of the French Department of Guyana
- the Decision concerning the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters between the European Economic Community and the Government of Denmark and the Home Government of the Faroe Islands establishing measures for salmon fishing in North Atlantic waters.

Research

The Council also gave its assent pursuant to Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty in respect of a Commission memorandum on the establishment of a 2nd research programme on safety in mining.

In addition, the Council gave its assent pursuant to Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty with a view to obtaining financial aid for setting up and implementing an iron and steel research programme.



DE : C.C.F. BRUXELLES - GPP46 - IMP. DIF. G.P.P.
A : BUREAU C.E. - WASHINGTON
RFF: 18:14 7-05-82 000013010 - 000014461

1	RK.RS
TR.	Hw 3
I.S.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D	✓
ADM.	✓
S.A.	✓
	mmg

DUPLICATA POSSIBLE
TLX N. 82893-B10

P1 BERL.1/3
NOTE BIO

BRUXELLES, LE 7 MAI 1982
NOTE BIO(82)197 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PARCLE

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE 10 ET 11 MAI 1982 (M. VASEY)

LE CONSEIL AGRICOLE SE REUNIRA LE LUNDI 10 MAI A PARTIR DE 15 H EN VUE DE PARVENIR SI POSSIBLE A UNE DECISION FINALE SUR LES PRIX ET MESURES CONNEXES POUR LA CAMPAGNE 1982/83, CE QUI PERMETTRA L'APPLICATION EFFECTIVE DES PREMIERES AUGMENTATIONS DE PRIX, C'EST-A-DIRE POUR LE LAIT, LES VIANDES BOVINE ET OVINE, LES FOURRAGES SECHES ET LES CHOUX-FLEURS A PARTIR DU 17 MAI.

LE POINT DE DEPART EST CONSTITUE PAR LE PAQUET NEGOCIE LORS DU DERNIER CONSEIL AGRICOLE A LUXEMBOURG ET AUQUEL SEPT DELEGATIONS ONT SOUSCRIT. COMME LE DIT M. DALSAGER DANS UN DISCOURS QU'IL PRONONCE AUJOURD'HUI DEVANT LA FEFAC (LE TEXTE AINSI QUE LE RESUME CONTENU DANS L'IP(82)119 VOUS PARVIENDRONT ULTERIEUREMENT), LES DECISIONS FINALES "CORRESPONDONT TRES ETROITEMENT" A CE PAQUET ET NE COMPORTERONT PAS DE CHANGEMENT FONDAMENTAL. EN EFFET, IL PARAIT PEU PROBABLE QUE LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER OU LES SEPT DELEGATIONS CONCERNEES ACCEPTENT DE ROUVRIRE LA NEGOCIATION SUR LE PAQUET PENIBLEMENT ELABORE LORS DU DERNIER CONSEIL, SOUS RESERVE DE CERTAINES QUESTIONS SECONDAIRES LAISSEES OUVERTES ET POUR LESQUELLES DES AJUSTEMENTS AUX PROPOSITIONS INITIALES DE LA COMMISSION NE SONT PAS A EXCLURE.

L'ACCORD SUR LE NIVEAU DES PRIX ET LES MESURES AGRI-MONETAIRES (DEJA MISES EN VIGUEUR POUR CE QUI CONCERNE LES PAYS A MCM'S NEGATIFS - VOIR BIO(82)190) PARAIT EN TOUT CAS ACQUIS. CECI PREVOIT UNE AUGMENTATION DE 10,5 A 11 0/0 POUR LES PRODUITS DE L'ELEVAGE, LE VIN ET L'HUILE D'OLIVE. POUR LES PRINCIPALES PRODUCTIONS ARABLES ON PREVOIT UNE AUGMENTATION MOINDRE, NOTAMMENT LES CEREALES (7,5 - 8,700/0), LE SUCRE (9,50/0) ET LE COLZA (8,5-9,00/0), TANDIS QUE L'AUGMENTATION PREVUE EST SUPERIEURE POUR PLUSIEURS PRODUITS MEDITERRANNEENS, NOTAMMENT LA PLUPART DES FRUITS ET LEGUMES ET DES VARIETES DE TABAC, LE TOURNESOL, LE SOJA ET LE COTON.

COMME LE DIT M. DALSAGER DANS SON DISCOURS DEVANT LA FEFAC, CE PAQUET DEVRAIT FOURNIR UNE BONNE BASE POUR UN DEVELOPPEMENT SATISFAISANT DES REVENUS AGRICOLES AU COURS DE L'ANNEE A VENIR. LES AUGMENTATIONS MOINDRES RETENUES POUR LES CEREALES SIGNIFIENT UNE REDUCTION RELATIVE DES COUTS POUR LES ELEVEURS, SANS PARLER DES 120 MUCF POUR LES PETITS PRODUCTEURS DE LAIT. LES AUGMENTATIONS PLUS IMPORTANTES PREVUES POUR PLUSIEURS PRODUITS MEDITERRANNEENS AINSI QUE L'ALIGNEMENT ACCELERE DES PRIX GRECS SUR LES PRIX COMMUNAUTAIRES VONT AMELIORER LES REVENUS DANS LES PAYS DU

OVER

SUD. LES DIFFERENTS AJUSTEMENTS MONETAIRES INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE, AURONT DES EFFETS FAVORABLES SUR LES REVENUS AGRICOLES EN FRANCE, ITALIE, DANEMARK, GRECE ET BELGIQUE. SUR LE PLAN QUANTITATIF, ON ESTIME QUE L'AUGMENTATION MOYENNE DES PRIX AGRICOLES, TELLE QU'ELLE RESULTE DU PAQUET, POURRAIT S'ELEVER A 10,50% EN ECU., COMPTE TENU DES AJUSTEMENTS MONETAIRES INTERVENUS DEPUIS LA PRECEDENTE FIXATION DES PRIX OU PREVUS DANS LE PAQUET, L'AUGMENTATION DES PRIX EN MONNAIES NATIONALES SERA LEGEREMENT SUPERIEURE A 120%, SOIT UN TAUX D'AUGMENTATION LEGEREMENT SUPERIEUR AU TAUX D'INFLATION.

D'AUTRE PART, ON A CALCULE QUE L'EFFET DE CETTE AUGMENTATION SUR LES PRIX A LA CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES NE DEPASSERA PAS 50%, CE QUI SIGNIFIE QU'ELLE AURA UNE INCIDENCE SUR L'INDEX GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION NE DEPASSANT PAS 10%. EN D'AUTRES TERMES L'AUGMENTATION DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES VA CONTINUER A AUGMENTER A UN RYTHME INFERIEUR AU TAUX GENERAL D'INFLATION : IL CONVIENDRA DE FAIRE VALOIR CES CONSIDERATIONS FACE AUX CRITIQUES DES ORGANISATIONS DES CONSOMMATEURS (UNE CONFERENCE DE PRESSE DU BEUC EST ANNONCEE POUR LUNDI).

POUR QUE LE PAQUET SOIT ADOPTE ET MIS EN OEUVRE, IL FAUT QUE TROIS ETATS MEMBRES LEVENT LEURS RESERVES :

1. L'ITALIE A MAINTENU UNE RESERVE GENERALE SUR LE NOUVEAU REGLEMENT VIN, CONCERNANT PLUS PARTICULIEREMENT LE NIVEAU DES PRIX DES VINS FAISANT L'OBJET DE LA DISTILLATION PREVENTIVE ET LA PRISE EN CHARGE DES ALCOOLS. EN PLUS, ELLE MAINTIEN UN CERTAIN NOMBRE DE DEMANDES SPECIFIQUES, CONCERNANT NOTAMMENT LE SECTEUR DES FRUITS ET LEGUMES.
2. LA GRECE A EMIS UNE RESERVE GENERALE SUR L'ENSEMBLE DU PAQUET AUSSI LONGTEMPS QU'UNE SOLUTION SATISFAISANTE N'AURA PAS ETE APPORTEE A LA QUESTION DE SAVOIR COMMENT GARANTIR LES REVENUS DES AGRICULTEURS GRECS CONTRE LES EFFETS DE L'INFLATION. LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER A PROPOSE QUE DES SOLUTIONS APPROPRIEES POUR LES PROBLEMES DE L'AGRICULTURE GRECQUE, QUI RESULTENT TANT DES DIFFICULTES STRUCTURELLES QUE DU TAUX ELEVE D'INFLATION, SOIENT RECHERCHEES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DU MEMORANDUM SOUMIS PAR LE GOUVERNEMENT GREC AU CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES LE 19 MARS DERNIER. CETTE APPROCHE A ETE APPROUVEE PAR LA COMMISSION ET LES SEPT DELEGATIONS MAIS A ETE JUGEE NETTEMENT INSUFFISANTE PAR LA DELEGATION GRECQUE QUI A FAIT VALOIR QUE DES MESURES CONCRETES DEVRAIENT ETRE ADOPTEES EN MEME TEMPS QUE LE PAQUET PRIX. DEPUIS LA DERNIERE SESSION DU CONSEIL, LA GRECE A PRECISE SES DEMANDES SPECIFIQUES, QUI CONCERNENT TANT LES INVESTISSEMENTS QUE LES AIDES DIRECTES LIEES AUX DIFFERENTS PRODUITS
3. LE ROYAUME-UNI A EMIS UNE RESERVE GENERALE, QUI EST MOTIVEE PAR LA NECESSITE D'UNE DECISION PARALLELE SUR LES TROIS VOLETS DU MANDAT, ET PLUS PARTICULIEREMENT SUR LA CONTRIBUTION BRITANNIQUE AU BUDGET COMMUNAUTAIRE. LA DELEGATION BRITANNIQUE A EGALEMENT MARQUE DES RESERVES SUR LES DIFFERENTS VOLETS DU PAQUET, ET A DEMANDE UNE PARTICIPATION DU FFOGA A LA PRIME A L'ABATTAGE DANS LE SECTEUR DE LA VIANDE BOVINE.

EN CAS DE QUESTIONS SUR LA POSSIBILITE D'UNE DECISION MAJORITAIRE DU CONSEIL EN CAS DE BLOCAGE PERSISTANT PAR UNE DELEGATION - CE QUI N'EST PAS ENCORE LE CAS - JE VOUS RENVOIE AUX DECLARATIONS DU PRESIDENT THORN DU 4 MAI DERNIER (VOIR BIO(82)192).

AMITIÉS

M. SANTARELLI - COMEUR 16H30///"

Bruxelles, le 10 mai 1982

NOTE BIO (82) 197 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AGRICOLE 10/11 MAI 1982 (M. Vasey)

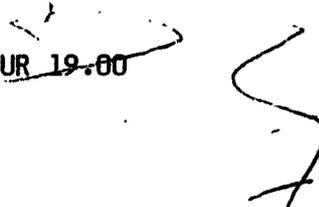
Le Conseil agricole s'est reuni de nouveau lundi 10 mai a 16.30. Des l'ouverture de la seance, M. Dalsager a annonce que la Commission avait decide de reprendre a son compte le compromis de la presidence sur les prix agricoles accepte par sept delegations lors de la session precedente du Conseil, et d'en faire une proposition formelle de la Commission. (voir BIO COM (82) 201).

Un premier tour de table a permis de constater que les trois delegations qui n'avaient pas pu accepter le compromis de la presidence, maintenaient leurs reserves telles que precedemment exprimees; a la suite de quoi, le President du Conseil a invite la Commission a proceder a des consultations bilaterales avec les differentes delegations en vue de permettre au Conseil de progresser vers une decision. Ces consultations ont actuellement lieu.

Le Conseil reprendra ses travaux mardi matin.

Amities,

P. CERF COMEUR 19.00





Bruxelles, le 11 mai 1982
NOTE BIO(82)197(suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

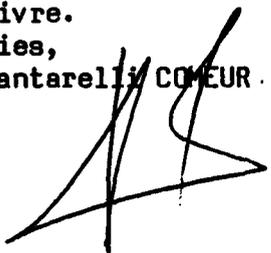
Le Conseil a repris ses travaux a 14h30, la matinee ayant ete consacree a la poursuite des contacts informels entre la Presidence, la Commission et les differentes delegations. Des le debut de la seance, M. Dalsager a depose, au nom de la Commission, une proposition formelle qui reprend le compromis de la Presidence accepte par sept delegations a Luxembourg, en y ajoutant certains elements additionnels destines a recueillir, dans l'esprit de la Commission, l'accord de l'ensemble des delegations. M. Dalsager a indique que les nouveaux elements auraient une incidence neutre sur le cout budgetaire du paquet prix.

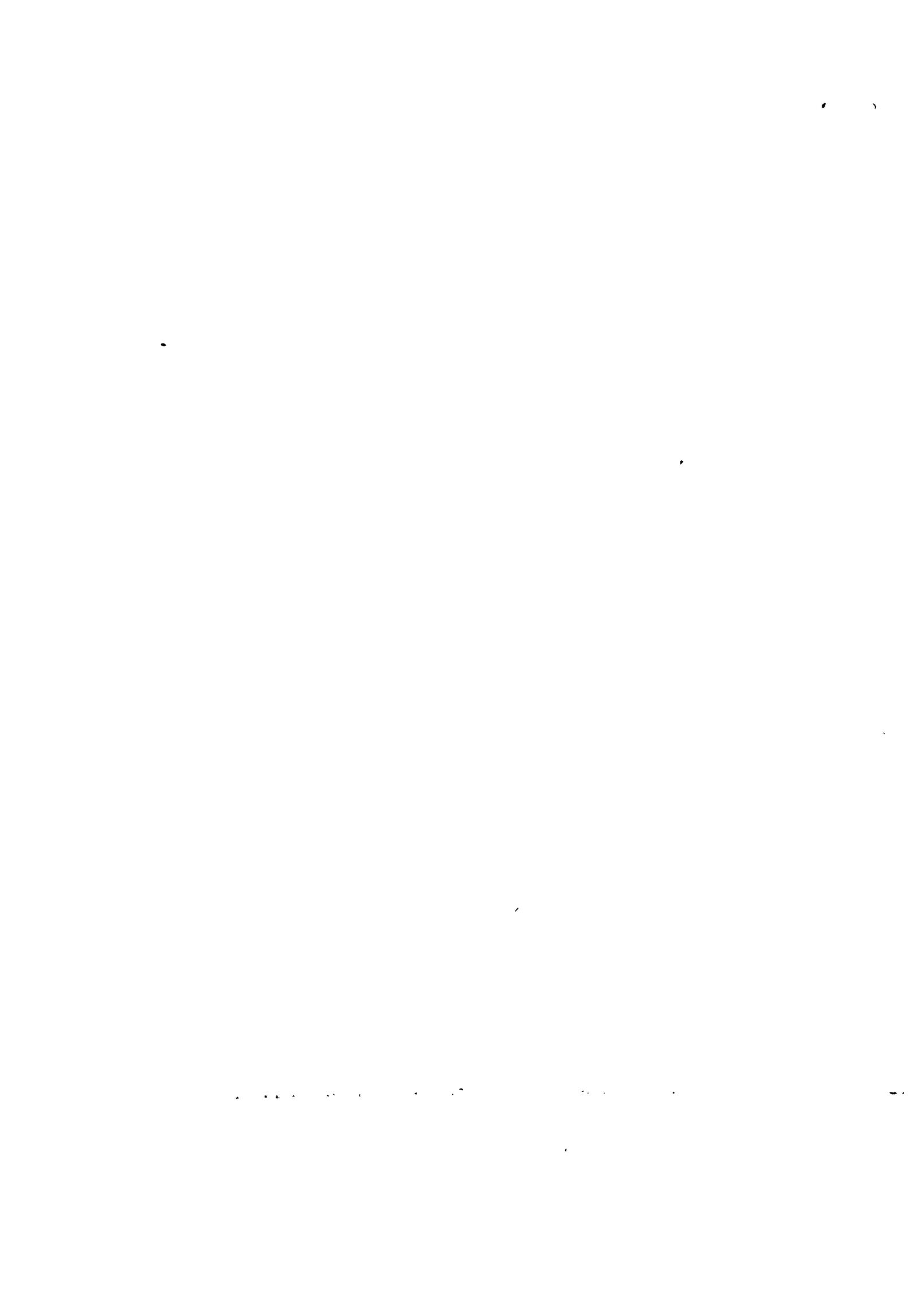
Le Conseil a decide de poursuivre l'examen de cette proposition en restreinte.

A suivre.

Amities,

M. Santarelli / COEUR.





DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - IMP. DIF. G.P.P.
A : BUREAU C.E. - WASHINGTON
REF: 13:46 12-05-82 000068247 - 000068427

REF N 085880-BIO/BERL 1/6

PI, BERL 1/6
NOTE BIO " STRASBOURG

BRUXELLES, LE 12 MAI 1982
NOTE BIO (82) 197 - SUITE 3 ET FIN AUX
BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE PAROLE

1	
TR.	
I.S.	
FIN.	to
AGR.	
ENE.	
R.D.	
ADM.	all
S.A.	

OBJET : CONSEIL AGRICOLE (VASEY)

LE CONSEIL AGRICOLE A DECIDE DE SE REUNIR A NOUVEAU LE LUNDI 17 MAI PROCHAIN EN VUE DE PRENDRE UNE DECISION FINALE SUR LES PRIX AGRICOLES 1982/83 ET MESURES CONNEXES SUR LA BASE DU COMPROMIS DE LA COMMISSION ACCEPTE PAR NEUF DELEGATIONS. EN ATTENDANT, LA COMMISSION POURSUIVRA LA MISE AU POINT JURIDIQUE DES REGLEMENTS D'APPLICATION, DE FACON A PERMETTRE LEUR ADOPTION FORMELLE. DANS L'ATTENTE DE CETTE NOUVELLE REUNION, LE CONSEIL A PROROGE LES CAMPAGNES EN COURS DANS LES SECTEURS DU LAIT, DES VIANDES BOVINE ET OVINE ET DES FOURRAGES SECHES AINSI QUE POUR LES CHOUX-FLEURS POUR LA PERIODE DU 17 AU 19 MAI. ENFIN, LE CONSEIL A EGALEMENT APPROUVE UNE REDUCTION DE 1,7 POINT DE LA DRACHME VERTE A LA SUITE DE LA DEPRECIATION DE LA MONNAIE GRECQUE CONSTATEE LA SEMAINE DERNIERE SUR LE MARCHE DES CHANGES, EVITANT AINSI L'INTRODUCTION D'UN MCM NEGATIF POUR CE PAYS.

COMMENTANT CE RESULTAT DEVANT LA PRESSE, LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER A INDIQUE QU'UNE LARGE MAJORITE DES DELEGATIONS ESTIMAIENT QU'UNE DECISION FINALE SUR LES PRIX DEVAIT EN TOUT CAS INTERVENIR LA SEMAINE PROCHAINE, ET QU'AUCUNE NOUVELLE PROLONGATION DES CAMPAGNES EN RAISON D'UN LIEN AVEC UNE QUESTION A REGLER EN DEHORS DU DOMAINE AGRICOLE N'ETAIT ACCEPTABLE. TOUT EN INDIQUANT QU'EN RETARDANT LA DECISION D'UNE SEMAINE, LE CONSEIL S'ETAIT DONNE UN DELAI SUPPLEMENTAIRE POUR RECHERCHER UN ACCORD UNANIME, IL A RECONNU, EN REPONSE A DES QUESTIONS, QUE CE DELAI PERMETTAIT A TOUTES LES DELEGATIONS DE REFLECHIR SUR LES CONSEQUENCES POUR LE "COMPROMIS DE LUXEMBOURG" DE 1966, D'UN EVENTUEL VOTE MAJORITAIRE.

LORS DE LA REPRISE DE LA REUNION, MARDI EN DEBUT D'APRES MIDI, L'ACCORD DES NEUF DELEGATIONS SUR LE COMPROMIS REVISE DE LA COMMISSION A ETE ACQUIS PRESQUE SANS DISCUSSION, CE QUI CONSTITUE UN HOMMAGE A L'EFFICACITE AVEC LAQUELLE LA COMMISSION A SU IDENTIFIER LES DERNIERS AJUSTEMENTS SUSCEPTIBLES D'OBTENIR L'ADHESION DES DELEGATIONS AYANT EXPRIME DES RESERVES (R.U. MIS A PART) SUR LE COMPROMIS DE LA PRESIDENCE, SANS POUR AUTANT REMETTRE EN CAUSE L'ADHESION DES SEPT DELEGATIONS L'AYANT ACCEPTE. AYANT CONSTATE L'ACCORD DES NEUF DELEGATIONS, LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER A CONCLU QUE LES CONDITIONS ETAIENT REUNIES POUR UNE DECISION. LE MINISTRE BRITANNIQUE WALKER S'EST INSCRIT EN FAUX CONTRE CETTE CONCLUSION, EN FAISANT VALOIR QU'AUCUN VOTE N'AVAIT EU LIEU ET QUE LE ROYAUME-UNI S'OPPOSERAIT A UN VOTE, EN INVOQUANT LE COMPROMIS DE LUXEMBOURG. LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER A SUSPENDU ALORS LA SEANCE POUR PERMETTRE UN TEMPS DE REFLEXION ET DES CONSULTATIONS SUR LA MEILLEURE MANIERE DE PROCEDER.

CES CONSULTATIONS, DE CARACTERE HAUTEMENT POLITIQUE, ONT DURE PLUSIEURS HEURES. LORSQUE LA SEANCE A REPRIS EN FIN D'APRES MIDI, LE PRESIDENT THORN, AYANT CONSTATE QUE NEUF DELEGATIONS AVAIENT ACCEPTE LE CONTENU DU PAQUET D'ENSEMBLE PRESENTE PAR LA COMMISSION, A PROPOSE AU NOM DE CELLE-CI, QUE L'ON PASSE A L'ETAPE SUIVANTE, C'EST-A-DIRE LA MISE AU POINT JURIDIQUE DE L'ENSEMBLE DES REGLEMENTS D'APPLICATION ET A LEUR ADOPTION FORMELLE AU PROCHAIN CONSEIL.

VOICI LE TEXTE DE SON INTERVENTION :

''1. LA COMMISSION CONSTATE QUE NEUF DELEGATIONS ONT DONNE LEUR ADHESION AU CONTENU DU PAQUET D'ENSEMBLE PROPOSE PAR LA COMMISSION ET QU'UNE DELEGATION S'Y OPPOSE.

2. LA COMMISSION ESTIME, QUE SUR CETTE BASE, IL Y A LIEU DE PASSER A L'ETAPE SUIVANTE, C'EST-A-DIRE A LA MISE AU POINT DE L'ENSEMBLE DES REGLEMENTS D'APPLICATION ET A LEUR ADOPTION FORMELLE.

CETTE ADOPTION SE FAIT HABITUELLEMENT COMME POINT A, LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL (AVANT LA FIN DE LA CAMPAGNE).

3. LA COMMISSION DEMANDE EN CONSEQUENCE AU CONSEIL DE SE PRONONCER PAR UNE DECISION CLAIRE SUR LE PASSAGE A LA MISE AU POINT ET A L'ADOPTION DE L'ENSEMBLE DES REGLEMENTS D'APPLICATION. CELLE-CI SE FERA FORMELLEMENT A UN CONSEIL QUE JE VOUS DEMANDE, MONSIEUR LE PRESIDENT, DE CONVOQUER ES LA SEMAINE PROCHAINE.''

LA DELEGATION BRITANNIQUE A SEVEREMENT CRITIQUE CETTE PROCEDURE QUE LA COMMISSION ESSAYAIT DE FAIRE ACCEPTER PAR LE CONSEIL, EN INVOQUANT DE NOUVEAU LE COMPROMIS DE LUXEMBOURG. M. DAVIGNON POUR LA COMMISSION, A RAPPELE QU'IL S'AGISSAIT EXCLUSIVEMENT EN L'OCCURRENCE D'ASSURER LE FONCTIONNEMENT NORMAL D'UNE POLITIQUE EXISTANTE. LES BRITANNIQUES DE LEUR COTE, ONT FAIT VALOIR QUE JUSQU'A PRESENT L'ON N'AVAIT JAMAIS CHERCHE A OBTENIR UNE DECISION MAJORITAIRE SUR LES PRIX AGRICOLES, DONT LA MISE EN OEUVRE A ETE LE PLUS SOUVENT RETARDEE JUSQU'AU MOIS DE MAI OU JUIN, LE MINISTRE WALKER ALLANT, DEVANT LA PRESSE, JUSQU'A QUALIFIER DE ''MANOEUVRE ANTI-BRITANNIQUE'', LA PROPOSITION DE LA COMMISSION DE PASSAGE A L'ADOPTION FORMELLE. IL A EGALEMENT SOUTENU QUE LE COMPROMIS DE LUXEMBOURG FAIT PARTIE DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ETABLIES, QUE LE ROYAUME-UNI AVAIT ACCEPTEES LORS DE SON ADHESION.

LA PLUPART DES DELEGATIONS ONT PREFERE NE PAS POUSSER LES CHOSES JUSQU'A UNE DECISION AU COURS DE CETTE SESSION DU CONSEIL, A LA FOIS POUR GARDER LES CHANCES D'UN ACCORD UNANIME ET AUSSI POUR SAUVEGARDER LE COMPROMIS DE LUXEMBOURG, AUQUEL CERTAINS ETATS MEMBRES RESTENT ATTACHES, MAIS UNE MAJORITE PARAIT ACQUISE POUR QU'UNE DECISION SOIT PRISE LA SEMAINE PROCHAINE.

EN CE QUI CONCERNE LES PROBLEMES AGRICOLES EN TANT QUE TELS, LES AJUSTEMENTS APPORTES PAR LA COMMISSION AU COMPROMIS DE LA PRESIDENCE ET QUI ONT PERMIS L'ACCORD A NEUF, CONCERNENT ESSENTIELLEMENT LES FRUITS ET LEGUMES (PAS DE CHANGEMENTS DANS LES AIDES AUX FRUITS ET LEGUMES TRANSFORMES, MAINTIEN DE LA PRIME DE PENETRATION POUR LES CITRONS ET CLEMENTINES, CERTAINES ASSURANCES QUANT AUX INTENTIONS DE LA COMMISSION EN MATIERE DE FIXATION DES PRIX DES RAISINS ET FIGUES SECHES ET DES RESTITUTIONS DIFFERENCIEES POUR LES AGRUMES), ET LE VIN (LES PRIX PAYES POUR LES VINS FAISANT L'OBJET DE LA DISTILLATION PREVENTIVE ET OBLIGATOIRE SONT RELEVES DE 50/0 POUR LA CAMPAGNE 1982/83, LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ALCOOLS ETANT AJUSTEE DE FACON A ASSURER UN EFFET BUDGETAIRE NEUTRE). EN OUTRE, LE CONSEIL A DECIDE EN PRINCIPE QUE LES CONDITIONS ET LE TAUX DE PARTICIPATION DU FEOPA AUX ACTIONS STRUCTURELLES EN GRECE DEVRAIENT ETRE ALIGNEES SUR CEUX APPLIQUES DANS LE SUD DE L'ITALIE. LA DECLARATION DU CONSEIL SUR L'EXAMEN DU MEMORANDUM GREC DU 19 MARS EST ACCEPTEE, AVEC UNE REFERENCE AU DEVELOPPEMENT DES REVENUS AGRICOLES EN GRECE, LA COMMISSION ETANT INVITEE A PROPOSER DES MESURES POUR FAIRE FACE AUX PROBLEMES IDENTIFIES. ENFIN, POUR TENIR COMPTE D'UNE DEMANDE BRITANNIQUE, LE CONSEIL A PORTE LE MONTANT MAXIMAL DE LA PRIME VARIABLE POUR LA VIANDE BOVINE DE 54 A 80 ECUS PAR TETE.

N.B. JE VOUS SIGNALERAI QUE COMPTE TENU DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE DONT L'AFFAIRE AGRICOLE N'EST QUE L'UNE DES ILLUSTRATIONS, LE PRESIDENT THORN A DU ANNULER ET REPORTER A UNE DATE ULTERIEURE SON VOYAGE EN NORVEGE ET FINLANDE, PREVU DU 13 MAI AU 18 MAI INCLUS.

AMITIES

M. SANTARELLI COMEUR 13H////"

Bruxelles, le 12 mai 1982.

Note BIO (197 - suite 4 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE - MISE AU POINT

Certaines informations de presse attribuent au Porte-Parole des déclarations selon lesquelles :

- la Commission appliquerait en tous cas ses propositions agricoles à compter de lundi prochain.

- La Commission ne prorogerait pas une nouvelle fois certaines campagnes.

J'ai demandé immédiatement rectification aux organes de presse concernés en m'appuyant sur le texte de ma déclaration que je vous prie de rappeler si nécessaire.

1. En ce qui concerne la première inexactitude, je vous prie de reprendre ma déclaration : "C'est dans ces conditions que le président a été amené à soumettre sa proposition compte tenu des responsabilités de gestion en matière agricole de la Commission et des risques graves qu'entraînerait un vide juridique en l'absence d'un accord. Cette évaluation est partagée par sept États membres et la Commission qui, tout en souhaitant un consensus, considèrent qu'une décision doit intervenir lundi prochain".

Il s'agit bien entendu d'une décision du Conseil. (voir BIO COM 204 - Point 2 Conseil Agricole B et déclaration du Président au Conseil reprise dans la BIO 197 suite 3 et fin).

2. En ce qui concerne la seconde inexactitude elle est fondée sur une mauvaise interprétation d'une déclaration de M. de Keersmaecker qui a déclaré à l'issue du Conseil que son souci était de voir une décision intervenir lundi prochain et non pas d'envisager l'échec et une nouvelle prorogation des campagnes actuelles.

Interrogé en salle de presse sur le point de savoir si la Commission partageait ce point de vue, j'ai répondu par l'affirmative, le souci de la Commission étant de contribuer à une décision positive du Conseil et non pas d'annoncer ce qu'elle ferait éventuellement en cas d'échec.

Amitiés,
Manuel SANTARELLI. Comeur 11h40////

